

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

Sud Éducation 89, 2 avenue de Courbet, 89000 Auxerre

En application de l'article 3 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné, Julien Godard co-secrétaire de Sud Éducation 89.

Certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail au sens du 1° du 1er alinéa de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 portant les dispositions concernant les déplacements et les transports :

| Nom: |
|---|
| Prénom : |
| Date de naissance : |
| Lieu de naissance : |
| Adresse du domicile : |
| Nature de l'activité professionnelle : |
| Lieux d'exercice de l'activité professionnelle : |
| Moyen de déplacement : |
| Durée de validité : Jusqu'au 10 novembre 2020 inclus. |
| |

Nom et cachet l'employeur :

Julien Godard, co-secrétaire pour Sud Éducation 89

Fait à : Auxerre Le : 09/11/2020